

## **MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE**

### **CAHIER DES CHARGES**

#### **ARTICLE 1 – Identification de la personne publique**

**Collège Ernest Renan**  
Chemin de la corderie  
22 220 MINIHY TREGUIER

Ordonnateur : M. BENVENISTE David  
Gestionnaire : Mme TREBOISNEL Delphine  
gestion.0220073k@ac-rennes.fr

#### **ARTICLE 2 – Objet du marché et contenu des prestations**

Le présent MAPA a pour objet un contrat visant à assurer la prévention, la détection et la destruction des nuisibles (dératisation, déssourisation).

Mise en œuvre de moyens curatifs appropriés pour enrayer l'infestation des macro-nuisibles dans les locaux.

Nombre de visites : 4 visites par an (ré-intervention gratuite en cas d'infestation entre 2 passages)

Un rapport doit être adressé après chaque visite. Le rapport comprendra au minimum les observations, résultats et actions mises en œuvre par un plan des locaux sur lequel est précisée l'implantation des postes d'appâts et des zones traitées.

Lieux à traiter : Faux plafonds cuisine, plonge, circulation du bâtiment restauration, réserves, vestiaires, SAS livraison, atelier et vide sanitaire.

Les fiches de sécurité des produits devront être communiquées à la première intervention.

#### **ARTICLE 3 – Pièce constitutives du marché**

Les pièces constitutives du marché comprennent :

- L'offre tarifaire du candidat avec le détail des prestations
- Le présent cahier des charges signé valant règlement de la consultation

#### **ARTICLE 4 – Durée et début du marché**

Le marché débutera à la signature du contrat. Il est conclu pour une période de 3 ans à compter de la date de début du marché. Aucune tacite reconduction ne sera possible à l'issue du marché.

#### **ARTICLE 5 – Contenu et forme des prix**

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Le prix indiqué comprendra toutes les charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

Le prix indiqué sera ferme sur toute la durée du contrat.

### **ARTICLE 6 – Modalités de paiement**

Les factures seront adressées au Collège Ernest Renan, en deux exemplaires. Le paiement s'effectuera en euros. Les paiements seront effectués par mandat administratif. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture. La facture devra comporter le RIB complet du compte à créditer (IBAN + BIC)

### **ARTICLE 7 – Critères de choix de l'établissement**

Les critères de choix pour déterminer l'offre la plus avantageuse sont les suivants (avec leur pondération) :

- Caractéristique, qualité de la prestation, respect du présent cahier des charges : 50 %
- Prix : 50 %

### **ARTICLE 8 – Date limite et réception des offres**

Le délai de remise des offres est fixé au vendredi 16/02/2018 17h00. Toutes les formes de remise des documents permettant d'attester sans ambiguïté leur réception seront acceptés (courriel, télécopie, recommandé avec avis de réception, remise en mains propres).

Les documents à remettre sont ceux énumérés dans l'article 3.

-Par courrier : Collège E. Renan

Chemin de la corderie

22 220 MINIHY TREGUIER

- Par mail : [gestion.0220073k@ac-rennes.fr](mailto:gestion.0220073k@ac-rennes.fr)

Ou

[delphine.treboisnel@ac-rennes.fr](mailto:delphine.treboisnel@ac-rennes.fr)

Indiquer : « Marché à procédure adaptée – Dératisation »

**Je déclare avoir pris connaissance des clauses figurant dans le présent cahier des charges et m'engage à les respecter pendant toute la durée du marché.**

Fait à

Le

Signature du représentant habilité de l'entreprise (précédée de la mention manuscrite « conditions lues et approuvées »)

Cachet de l'entreprise